



## Procès-verbal de la 231<sup>e</sup> assemblée générale tenue le 13 février à 12h30 au 2-52-101

Présences : **62 présences**

### Ordre du jour

<b>1. Nomination à la présidence de l'assemblée.....</b>	<b>2</b>
<b>2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres .....</b>	<b>2</b>
<b>3. Lecture et adoption de l'ordre du jour .....</b>	<b>2</b>
<b>4. Lecture et adoption du procès-verbal de la 230<sup>e</sup> assemblée générale tenue le 10 octobre 2024 .....</b>	<b>3</b>
<b>5. Informations .....</b>	<b>3</b>
5.1 CRT .....	3
5.1.1 Ouvertures et fermetures de groupes .....	3
5.1.2 Appel de projets .....	3
5.2 Guide sur l'intégrité intellectuelle .....	4
5.3 Nouvelle procédure de gestion des absences lors d'évaluations et de remises en retard de travaux .....	5
5.4 Retour sur le CIDS sur les cours du soir .....	6
<b>6. Voter une nouvelle résolution sur la contribution au PÉR .....</b>	<b>7</b>
<b>7. Intensification des moyens de pression .....</b>	<b>7</b>
<b>8. Position sur l'IA .....</b>	<b>8</b>
<b>9. Assurances et éléments liés à l'affirmation de genre .....</b>	<b>12</b>
<b>10. Élections .....</b>	<b>13</b>
10.1 Nomination d'un.e présidente ou président d'élection, d'un.e secrétaire d'élection et de 2 scrutatrices ou scrutateurs .....	13
10.2 Comité de la FG (remplacement de Lyne Lamontagne jusqu'en juin 2025).....	13
10.3 Comités institutionnels .....	13
<b>11. Divers .....</b>	<b>15</b>
11.1 Dîner pour les nouvelles personnes enseignantes .....	15
11.2 Ateliers préparatoires aux États généraux sur l'environnement en éducation .....	15
11.3 Activité Fondation .....	15
11.4 Activité du 8 mars .....	15
<b>12. Levée de l'assemblée. ....</b>	<b>16</b>

## 1. Nomination à la présidence de l'assemblée

Mathieu Poulin-Lamarre, président du SPECS, ouvre l'assemblée et propose la présidence :

### **Résolution 231.1**

« *Il est proposé de nommer Clovis Langlois-Boucher à la présidence d'assemblée.* »

Mathieu Poulin-Lamarre propose et Julie Dionne appuie.

Adoptée à l'unanimité.

## 2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres

### **Résolution 231.2**

« *Il est proposé d'accepter les nouveaux et nouvelles membres suivantes :*

- *Victor Tétreault (Langues modernes);*
- *Alany Blanchette (Soins infirmiers);*
- *Olivier Chrétien-Rioux (Technologies du génie électrique);*
- *Érika Cliche (Soins infirmiers);*
- *Émilie Duchesne-Lamirande (Langues modernes);*
- *Mario Gagnon (Soins préhospitaliers d'urgence);*
- *Philippe Gauthier (Technologies du génie électrique);*
- *Jean-Christophe Girard (Soins préhospitaliers d'urgence);*
- *Amélie Lanneville (Soins infirmiers);*
- *Antoine Laramée (Techniques de physiothérapie);*
- *Maxime Leblond (Littérature et communication);*
- *Hélène Presseault-Gauvin (Soins infirmiers);*
- *Kathia Robidas (Soins infirmiers);*
- *Geneviève Dupont-Daigneault (Arts visuels);*
- *Rebecca Gauthier (Soins infirmiers);*
- *Mariane Beaupré (Éducation physique et à la santé);*
- *Joanie Boucher (Éducation physique et à la santé);*
- *Paul Mercier-Ross (Éducation physique et à la santé);*
- *Maxime Pinette (Philosophie).* »

Annissa Laplante propose et Geneviève Charest appuie.

Adoptée à l'unanimité.

## 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

### **Résolution 231.3**

« *Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.* »

Jolyane Arsenault propose et Catherine Ladouceur appuie.

Adoptée à l'unanimité.

## 4. Lecture et adoption du procès-verbal de la 230<sup>e</sup> assemblée générale tenue le 10 octobre 2024

### **Résolution 231.4**

« Que l'assemblée générale du SPECS adopte le procès-verbal de la 230<sup>e</sup> assemblée générale tenue le 10 octobre 2024. »

Jean-Luc Filion propose et Jean-Thomas Courchesne appuie.

Adoptée à l'unanimité.

### Suites au procès-verbal :

#### Point 6.3 - Contribution de l'employeur aux assurances

Evelyne Letendre rappelle qu'une question avait été posée lors de la dernière AG au sujet de la date d'entrée en vigueur de la contribution de l'employeur aux assurances collectives. Elle confirme que la date du 1<sup>er</sup> avril 2024 est exacte, c'est ce qui est écrit dans la convention collective.

## 5. Informations

### 5.1 CRT

#### 5.1.1 Ouvertures et fermetures de groupes

Josée Morais aborde les abandons : 175 personnes ont quitté le cégep, principalement en Sciences humaines. En Mathématiques, il y a eu une ouverture. En Techniques administratives, il y a eu une fermeture de deux groupes ainsi qu'une ouverture. La baisse en Informatique est également visible. En Arts visuels, l'ouverture d'un 3<sup>e</sup> groupe a été nécessaire parce qu'il y avait quelques personnes étudiantes de trop pour former seulement deux groupes, ce qui a eu un impact important sur les CI et les PVRTT des membres. Le programme de Techniques de travail social passe de 3 à 2 groupes. Les CI élevées en Littérature et communication cet automne ont entraîné la création de 6 nouveaux groupes.

Josée Morais rappelle aussi que nous sommes présentement dans une période test de la 2<sup>e</sup> date d'abandon, donc cela occasionne un impact sur les CI qui restent plus élevées qu'avant. Plusieurs changements d'horaires des personnes étudiantes sont aussi perçus, ce qui offre un revenu substantiel au cégep, mais cause certaines problématiques. On précise que le nom de la personne enseignante n'apparaît pas lorsque la personne étudiante demande un changement d'horaire.

Au total, 40 ouvertures et 15 fermetures ont eu lieu.

#### 5.1.2 Appel de projets

Evelyne Letendre rappelle que, depuis quelques sessions, la direction procède à un appel de projets pour déterminer les projets qui seront financés, et comment ils le seront. Ces projets peuvent être liés à l'encadrement (comme les centres d'aide), à du perfectionnement ou de la formation, à du développement à l'international, à des actualisations, au PAREA, aux ressources EESH, etc. Ces projets sont financés par le volet 2 (enveloppe EESH), par le volet 3, par le hors-masse (annexes) et par les ressources additionnelles (encadrement et opérations programme). Lorsque les projets choisis par la direction débordent des sommes disponibles dans ces sources de financement, ils doivent être payés par la sous-embauche. La direction tente d'être créative pour utiliser ces diverses sources de financement.

La secrétaire du SPECS mentionne aussi que les annexes se vident actuellement et que certaines ne seront pas renouvelées, ce que la direction craint depuis quelques années déjà. Elle souligne aussi que les montants disponibles dans les sources de financement mentionnées ne sont pas suffisants pour soutenir tous les projets. Enfin, elle mentionne que les ressources additionnelles sont dédiées à l'encadrement et aux opérations programme en grande majorité, laissant peu d'argent disponible pour d'autres projets.

L'objectif du point présenté aujourd'hui est d'informer les membres de l'assemblée au sujet des montants utilisés dans la sous-embauche pour financer les projets. Une somme de 2 ETC avait été autorisée pour l'année 2023-2024, or la direction a avisé récemment les membres du CRT du fait que la somme utilisée serait probablement plus près de 4 ETC. Les données précises ne sont pas encore connues à l'heure actuelle. Le SPECS s'engage à faire un suivi lors d'une prochaine AG à ce sujet.

En attendant, les membres du CRT et du SPECS continueront d'agir en respectant le mandat donné par l'AG (projets importants pour assurer la réussite, demandes au gouvernement pour un meilleur financement et demandes pour que la sous-embauche soit injectée directement dans la classe plutôt que dans des projets). Il faudra réfléchir en AG à la position et aux stratégies à adopter à la lumière des informations qui nous seront transmises.

On précise que le cégep ne génère plus vraiment de sous-embauche à l'heure actuelle.

En réponse à la question d'un membre, on précise que le CRT ne s'est pas encore positionné au sujet de l'injection de la sous-embauche au volet 2. On précise que la direction rendra une réponse bientôt au sujet de l'appel de projets.

## 5.2 Guide sur l'intégrité intellectuelle

Mathieu Poulin-Lamarre rappelle que les valeurs institutionnelles ont changé récemment, laissant de côté la valeur de l'intégrité. La direction répond qu'il va de soi que l'intégrité de l'institution est essentielle.

La valeur de reconnaissance est également retirée. La direction soutient que, malgré tous les efforts déployés par l'institution, la valeur ne semble pas s'actualiser et que les insatisfactions des membres sont toujours présentes.

Concernant le *Guide sur l'intégrité intellectuelle*, qui a été adopté en CÉ en mai dernier, le président du SPECS rappelle qu'il permet d'avoir un moyen de parler d'intégrité à nos classes. Il met de l'avant une information claire et utilisable pour limiter la capacité des personnes étudiantes à prétexter qu'elles ne sont pas informées à ce sujet.

Une personne membre de l'assemblée précise que les gens ayant répondu au sondage ont rejeté les deux valeurs parce qu'elles ne les considèrent pas reconnues par le cégep. On souligne également qu'il y avait peu de personnes enseignantes dans la vidéo faite par la direction à ce sujet.

Des commentaires favorables par rapport au guide sont émis. On mentionne qu'il faudrait que la direction rende le fichier disponible dans un format pertinent pour l'impression.

Michèle Le Risbé précise que des demandes répétées avaient été faites pour que la direction fasse de l'affichage et de la sensibilisation à ce sujet, ce qui est en train de se mettre en place.

### 5.3 Nouvelle procédure de gestion des absences lors d'évaluations et de remises en retard de travaux

Michèle Le Risbé mentionne le projet-pilote en cours depuis l'automne, lié à la CÉ. Elle rappelle les raisons de la mise en place de ce projet : le souci d'équité, la volonté de décharger les personnes enseignantes, l'obligation de conformité à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Elle a reçu des commentaires de certaines personnes.

À la fin du mois de janvier, un suivi a été fait à la CÉ par Charles Laliberté : 90 demandes ont été reçues par semaine en moyenne, plus de 1200 demandes pour l'automne dont 91% ont été acceptées et 9% ont été refusées.

Des raisons évoquées par les personnes étudiantes pour justifier leur absence ont été présentées. Certaines montraient une détresse des personnes étudiantes. D'autres raisons plus banales n'ont pas été discutées lors de la rencontre. Les demandes pour voyage sont refusées d'emblée par Charles Laliberté.

Michèle précise que le même processus s'applique pour la remise en retard des travaux. Très peu de demandes à ce sujet ont été acceptées.

Des membres soulignent que les personnes étudiantes peuvent tout simplement dire qu'elles sont malades pour que leur demande soit acceptée. On craint que les personnes étudiantes ne soient pas honnêtes.

Des membres de la CÉ soulignent que le processus géré par une seule personne permet une uniformité puisque le test effectué en CÉ a démontré que les décisions des personnes enseignantes divergeaient.

Charles Laliberté a affirmé passer 5-6 heures par semaine seulement pour cette tâche. La question de poursuivre ou pas le processus a été posée à la CÉ, étant donné la lourdeur de celle-ci.

L'historique des demandes par personne est connu de Charles Laliberté, il s'en sert comme référence.

Quelqu'un demande combien de demandes une personne peut faire pour une même évaluation. On demande aussi un suivi sur les délais de réponse (on aimerait une réponse de Charles Laliberté avant la tenue de l'examen). On demande aussi que la réponse soit envoyée en même temps aux personnes étudiantes et enseignantes.

On souligne l'intérêt du processus qui permet de savoir si la personne étudiante s'absente seulement à un examen en allant au reste de ses cours dans la même journée. Depuis l'interdiction de demander des billets médicaux, on fait confiance aux personnes étudiantes puisqu'on n'a pas le choix. Le processus est facilitant selon certaines personnes de l'assemblée.

On souligne que les décisions de Charles Laliberté peuvent être renversées, donc si la personne enseignante constate que la personne étudiante ment, il faut l'aviser. On souligne que les demandes se multiplient, les personnes étudiantes semblent déjà abuser du processus. Il faut aviser Charles Laliberté des abus constatés.

On se questionne sur la limite pour faire une demande (idéalement l'heure de l'évaluation). La question sera posée à Charles Laliberté. On mentionne que le délai dépend généralement de la raison évoquée.

On mentionne que Charles Laliberté a suggéré à des personnes enseignantes de donner un IT à une personne étudiante.

On souligne que le processus peut dissuader certaines personnes de faire une demande.

On mentionne que le processus devrait différer selon l'absence versus la remise en retard d'un travail.

On souligne qu'il faut informer les personnes étudiantes, surtout en début de session, surtout l'automne, ce qui donne du travail aux personnes enseignantes.

## 5.4 Retour sur le CIDS sur les cours du soir

Mathieu Poulin-Lamarre mentionne la hausse de la population étudiante attendue dans les prochaines années. Nos locaux sont moins nombreux que lorsque ce niveau de population a été atteint par le passé.

L'exécutif assure une veille au sujet des cours du soir et des cours se terminant à 18h30. Les cours du soir étaient plus nombreux à l'automne 2024 qu'à l'automne 2023, mais moins nombreux cet hiver qu'à l'hiver 2024. Par contre, la plage qui se termine à 18h30 est beaucoup plus utilisée qu'avant. Et le nombre de personnes qui terminent 3 soirs ou plus après 17h30 est en augmentation aussi.

Un CIDS a eu lieu récemment à ce sujet. Cela a permis à l'exécutif de bien cerner les enjeux et les préoccupations des personnes enseignantes.

Enjeux mentionnés :

- Équité entre les personnes enseignantes
- Équité entre les disciplines
- Activités impossibles le soir dans certains cas
- Services moins accessibles
- Impacts sur la réussite (entre autres certaines populations étudiantes vulnérables ont parfois plus de cours de soir)
- Sécurité
- Transport en commun ou autre en soirée moins accessible
- Horaires des TTP

L'exécutif continuera de suivre le dossier.

Une personne membre mentionne une grande satisfaction à l'effet que ce sujet soit abordé. On souligne aussi que des études précisent que les cours jusqu'à 18h30 sont pires que ceux du soir par rapport à l'apprentissage. On souligne aussi l'impact sur la persévérance scolaire et sur la concurrence entre les cégeps.

On souligne que parfois des personnes étudiantes ont plusieurs cours dans la journée en plus d'un cours du soir.

On souligne que les cours du soir devaient au départ être pour les personnes étudiantes hors séquence (hors de la grille de cours habituelle). Il faudrait revenir à cela.

On souligne qu'il faut faire des pressions plus haut, au gouvernement, mais que l'enjeu est difficile à traiter, car les cours du soir ailleurs dans le réseau sont surtout donnés à la Formation continue, par des précaires mal payés.

On aimerait savoir si plus de personnes enseignantes ont six heures de cours par jour qu'avant la plage commune. On souligne que la plage commune génère beaucoup d'irritants, on aimerait savoir le constat qui se dégage. On ne peut pas répondre pour le moment, mais Mathieu Poulin-Lamarre souligne que les horaires étalés sur cinq jours en lien avec la disponibilité sont un des changements perçus présentement.

On souligne qu'il serait pertinent de demander aux départements quels cours pourraient être donnés de soir versus d'autres qui ne devraient pas l'être.

## 6. Voter une nouvelle résolution sur la contribution au PÉR

Rachel Mayrand rappelle ce qu'est le PÉR (Programme d'étudiant·e réfugié·e). Les personnes étudiantes contribuent en payant leur facture scolaire. Le SPECS contribue aussi de manière importante. Les membres peuvent aussi contribuer de manière personnelle. Les dépenses de ce projet augmentent grandement.

Josée Morais explique que le SPECS considère important de contribuer à ce programme. Elle mentionne les sommes disponibles pour les dons internationaux et solidaires. Elle souligne que les montants disponibles pour ce type de dons ne sont jamais dépassés. C'est surtout l'inflation qui explique la proposition présentée.

Josée Morais présente la **recommandation 1** :

- Considérant que le SPECS contribue au PÉR à hauteur de 2000\$ par année depuis 2019;
- Considérant que la résolution de 2019 arrive à son terme de 5 ans;
- Considérant que le coût de la vie a considérablement augmenté depuis;
- Considérant que 5000\$ sont attribués au budget de don et que ce montant n'est jamais atteint;

### **Résolution 231.5**

*« Il est proposé de reconduire et d'augmenter le don du SPECS au Programme d'étudiant réfugié (PÉR) à 2500\$, effectif à la prochaine année versée, et ce, pour les 3 prochaines années. »*

Proposée par Josée Morais

Appuyée par Catherine Ladouceur

**Adoptée à l'unanimité**

## 7. Intensification des moyens de pression

Mathieu Poulin-Lamarre rappelle les coupes dont est victime le réseau de l'éducation et donne des données précises pour le cégep. Ces coupes mettent certains projets en péril. Le gouvernement tente de faire des économies sur le dos des services publics alors qu'il ne semble pas y avoir d'abus ni même de marge de manœuvre. Notre direction est très proactive dans ce dossier, il faut donc exercer nos pressions dans de plus hautes instances.

Étienne Marouseau mentionne que le SPECS tente de mobiliser ses membres puisque des actions devront être prises dans les prochaines semaines afin de manifester notre désaccord par rapport à la logique entrepreneuriale appliquée à des systèmes qui n'ont pas comme objectif de faire des profits. La logique de désinvestir actuellement entraînera des conséquences à long terme, il faut donc agir pour nos enfants et pour les années futures. Le gouvernement prétend investir dans les services publics, mais ne tient pas compte de l'inflation et de l'augmentation des besoins.

Une action de mobilisation est proposée aujourd'hui : des lettres de St-Valentin, dans lesquelles les membres pourront exprimer que les coupes leur brisent le cœur, et que l'exécutif ira porter à la députée Geneviève Hébert.

Mathieu Poulin-Lamarre présente la **recommandation 2** et explique les différents considérants :

Considérant :

- Les coupes dans le budget d'investissement du Cégep ;
- L'instauration d'un plafond de dépense aux investissements ;
- Le gel d'embauche ;
- La limitation des heures travaillées ;
- Le report du programme PAREA ;
- Le silence radio du Programme d'accueil et d'intégration des communautés autochtones au collégial ;
- La fin des bourses Perspectives Québec ;
- La possible non-indexation des budgets des cégeps lors du budget ;
- Considérant les annonces similaires dans l'ensemble des services publics ;

### **Résolution 231.6**

« Il est proposé :

- Que le SPECS-CSN dénonce vigoureusement les mesures d'austérité de la CAQ ;
- Que le SPECS-CSN condamne la démagogie avec laquelle ces mesures sont annoncées ;
- Que les membres du SPECS-CSN intensifient les moyens de pression face aux coupes du gouvernement dans les services publics en :
  - Interpellant les députés caquistes de la région ;
  - Participant à des actions de visibilité courtes et significatives ;
  - Affichant sur les espaces visibles (portes, babillards) des dénonciations des politiques d'austérité.

- Que le SPECS-CSN appelle les autres syndicats du secteur public à faire de même. »

Proposée par Julie Dionne

Appuyée par Mathieu Deschamps

**Adoptée à l'unanimité**

## **8. Position sur l'IA**

Étienne Marouseau et Michèle Le Risbé présentent le sujet.

Michèle mentionne un sous-comité de la CÉ créé à l'hiver 2024 et en rappelle le mandat (dresser un état de la situation, recommander des orientations pédagogiques, recommander des modalités d'utilisation, soulever les besoins et enjeux en termes de soutien, collaborer avec les conseillers et conseillères TIC). Ce sous-comité a fait des consultations auprès des membres et créé un cadre de référence et des balises sur l'utilisation des IAG. Michèle avait souligné l'ampleur du travail demandé aux membres de ce sous-comité. Elle souligne l'absence des conseillers TIC sur ce sous-comité.

À l'automne 2024, le CIIAG (Comité institutionnel sur l'intelligence artificielle générative) a été créé. Il visait à réévaluer le cadre de référence et les balises pour encadrer l'utilisation de l'IA, en tenant compte des aspects éthiques et des implications sociales (travaux commencés dans le sous-comité de la CÉ visant à proposer des initiatives liées à l'IA en tenant compte de la propriété intellectuelle et à proposer des plans de formation adaptés). Michèle rappelle la formation de ce comité, pour lequel personne ne

s'était proposé lors de l'élection de la dernière AG, et mentionne que des membres de la CÉ se sont proposés en attendant. Michèle souligne la déception devant le peu de travail effectué par ce comité.

Lors de la dernière CÉ, Michèle a demandé qu'un point soit mis à l'ordre du jour à ce sujet, car elle avait suggéré l'abolition du CIIAG. Elle pense que le sous-comité de la CÉ était plus pertinent. La direction semble vouloir conserver les deux comités.

Un membre mentionne être surpris de l'absence des conseillers TIC sur le comité de la CÉ. Il semble important que le travail au sujet de l'IA soit concerté et coordonné par tous les membres concernés.

On mentionne que les membres doivent « apprendre sur le tas » comment utiliser les IAG, comment les enseigner, comment évaluer dans un contexte où elles sont utilisées.

Étienne Marouseau mentionne qu'il s'occupe du dossier de l'IA en lien avec l'exécutif. Il mentionne le sondage envoyé par l'exécutif pour connaître l'avis des membres. Il a examiné les réponses des départements ayant participé. Certaines tendances sont claires : la direction n'accompagne pas assez les membres et le besoin de mieux informer les personnes étudiantes est réel.

La recommandation de l'exécutif vise à avoir un angle d'approche dans ce dossier.

Étienne Marouseau présente la **recommandation 3** :

Considérant :

- Le constat par l'ensemble de la population du Cégep de la rapidité et du caractère irréversible des changements apportés ou induits par l'IAG concernant les finalités et les modes d'enseignement et d'évaluation ;
- L'absence actuelle d'information fournie par le Cégep à la population étudiante quant aux enjeux associés à l'utilisation des IAG ;
- La lourdeur, pour les membres du personnel enseignant, associée au fait d'absorber individuellement la charge d'ajuster leur enseignement pour y inclure l'éducation à l'IAG en plus de devoir ajuster leurs évaluations aux nouvelles réalités associées à l'IAG, y compris ses usages malhonnêtes ;
- L'inquiétude présente concernant l'équité des évaluations en général et plus particulièrement aux Services Adaptés, dans un contexte où une proportion croissante de la population étudiante y réalise ses évaluations ;
- Les définitions faites dans la convention collective de la tâche enseignante, incluant notamment la liberté académique et le droit d'auteur associé à la production du matériel de cours ;

*Il est proposé que l'assemblée générale mandate l'exécutif du SPECS-CSN aux fins suivantes :*

- 1. Exiger de la direction qu'elle informe clairement et adéquatement la population étudiante quant à ses devoirs d'intégrité et aux enjeux liés à l'utilisation de l'IAG et au respect du droit d'auteur du corps enseignant et qu'elle fasse la promotion du Guide sur l'intégrité intellectuelle ;*
- 2. Exiger de la direction qu'elle fournisse, pour les évaluations qui le nécessiteront, des salles informatiques où l'accès à Internet pourrait être coupé et où on se sera assuré que les logiciels présents sur les ordinateurs ne possèdent aucune extension faisant appel à l'IAG même hors ligne ;*
- 3. Exiger de la direction qu'elle maintienne des conditions d'évaluations équitables pour l'ensemble de la population étudiante, en s'assurant que les ordinateurs fournis pour des évaluations aux*

*Services Adaptés ne confèrent pas un avantage lié à l'utilisation possible d'une IAG si les évaluations équivalentes en classe ne la permettent pas ;*

4. *Exiger de la direction qu'elle soutienne et accompagne davantage le personnel enseignant dans les démarches de déclaration de plagiat associées à l'utilisation de l'IAG ;*
5. *S'assurer que les nouvelles pratiques en lien avec l'IAG mises de l'avant par le Cégep soient cohérentes et respectent la convention collective.*

Proposée par Julie Dionne

Appuyée par Mikhael Kowalak

Une personne membre mentionne qu'après avoir exploré les IAG, elle constate qu'il est possible que plusieurs travaux (dont les rapports de laboratoires) soient rédigés par l'IA.

On souligne qu'à travers le temps, de nombreuses nouvelles méthodes, de nouveaux outils et de nouvelles technologies ont été apportés en éducation. Il faut parfois savoir faire sans ces outils, revenir à des méthodes plus traditionnelles. Il ne faut pas insister pour l'utilisation des technologies à tout prix. Il faut aussi faire preuve de créativité dans nos évaluations pour contourner l'utilisation des IA.

Certains membres mentionnent utiliser les IA de manière expérimentale en classe. Ils cherchent à voir comment ce sera utilisé par les personnes étudiantes pour réaliser leurs évaluations.

On perçoit un enjeu par rapport aux Services adaptés et on se demande si les évaluations sont bien surveillées. Michèle Le Risbé mentionne s'être informée à ce sujet et avoir vu une démonstration. Il est impossible pour les personnes étudiantes d'ouvrir certains logiciels et les responsables des SA sont avisées lorsqu'une personne étudiante clique sur quelque chose (application, logiciel, etc.). Elle souligne qu'on s'assure aussi de la version d'Antidote utilisée afin qu'elle ne permette pas l'utilisation de l'IA.

On souligne que les conseillers TIC semblent pro-IA dans leur manière de présenter les choses lors des séances d'information ou des formations.

On mentionne un clivage entre les disciplines, ce qui pourrait rendre difficile une position institutionnelle. On souligne toutefois un manque de ressource et on rappelle qu'il y a déjà eu des ressources attribuées lors de l'arrivée d'Internet alors que pas grand-chose n'est fait présentement.

Étienne Marouseau rappelle que la convention collective prévoit des protections de la propriété intellectuelle, de la liberté départementale pour élaborer les plan-cadres, de la liberté académique pour le choix des modes d'enseignement et d'évaluation, et souligne la nécessité de consultation de la part de la direction pour expérimenter de nouvelles méthodologies pédagogiques entre autres, qui nous permettent de contrôler l'intensité avec laquelle l'IAG pourrait s'infiltrer dans notre enseignement. La convention précise bien également la prérogative qu'ont les enseignant·es de réaliser les tâches d'enseignement, ce qui nous protège d'un éventuel remplacement par l'IAG dans une partie de nos tâches (conception, prestation, encadrement et évaluation).

On mentionne que la proposition n'offre pas vraiment de vision que la direction pourrait porter, elle est trop vague selon certain·es. On souligne toutefois que la vision pourrait différer d'un département à l'autre. Il semble aussi y avoir des informations à venir de la part de la direction prochainement.

On souligne que la direction avait été avisée en CRT du fait que les avis divergeraient et que cela rendrait le travail des comités concernés plus difficiles.

On souligne que le point qui concerne les SA est peu pertinent étant donné que ceux-ci ne devraient pas donner de privilèges aux personnes étudiantes. On mentionne qu'un ajout aurait pu être fait en lien avec

les services adaptés, entre autres lié aux évaluations morcelées en plusieurs périodes (matériel ramassé entre les périodes, limitant ainsi l'utilisation de l'IAG).

On souligne le besoin de mise à niveau technologique de certaines disciplines, ce qui alourdit la tâche.

Des avis favorables à la proposition sont émis.

Jean-Luc Filion propose un amendement au point 3 : enlever la partie suivant la virgule « en s'assurant que les ordinateurs fournis pour des évaluations aux Services Adaptés ne confèrent pas un avantage lié à l'utilisation possible d'une IAG si les évaluations équivalentes en classe ne la permettent pas ».

Julie Dionne appuie

Amendement adopté à l'unanimité

Retour à la proposition amendée :

Considérant :

- Le constat par l'ensemble de la population du Cégep de la rapidité et du caractère irréversible des changements apportés ou induits par l'IAG concernant les finalités et les modes d'enseignement et d'évaluation ;
- L'absence actuelle d'information fournie par le Cégep à la population étudiante quant aux enjeux associés à l'utilisation des IAG ;
- La lourdeur, pour les membres du personnel enseignant, associée au fait d'absorber individuellement la charge d'ajuster leur enseignement pour y inclure l'éducation à l'IAG en plus de devoir ajuster leurs évaluations aux nouvelles réalités associées à l'IAG, y compris ses usages malhonnêtes ;
- L'inquiétude présente concernant l'équité des évaluations en général et plus particulièrement aux Services Adaptés, dans un contexte où une proportion croissante de la population étudiante y réalise ses évaluations ;
- Les définitions faites dans la convention collective de la tâche enseignante, incluant notamment la liberté académique et le droit d'auteur associé à la production du matériel de cours ;

### **Résolution 231.7**

*« Il est proposé que l'assemblée générale mandate l'exécutif du SPECS-CSN aux fins suivantes :*

- 1. Exiger de la direction qu'elle informe clairement et adéquatement la population étudiante quant à ses devoirs d'intégrité et aux enjeux liés à l'utilisation de l'IAG et au respect du droit d'auteur du corps enseignant et qu'elle fasse la promotion du Guide sur l'intégrité intellectuelle ;*
- 2. Exiger de la direction qu'elle fournisse, pour les évaluations qui le nécessiteront, des salles informatiques où l'accès à Internet pourrait être coupé et où on se sera assuré que les logiciels présents sur les ordinateurs ne possèdent aucune extension faisant appel à l'IAG même hors ligne ;*
- 3. Exiger de la direction qu'elle maintienne des conditions d'évaluations équitables pour l'ensemble de la population étudiante ;*
- 4. Exiger de la direction qu'elle soutienne et accompagne davantage le personnel enseignant dans les démarches de déclaration de plagiat associées à l'utilisation de l'IAG ;*
- 5. S'assurer que les nouvelles pratiques en lien avec l'IAG mises de l'avant par le Cégep soient cohérentes et respectent la convention collective. »*

On souligne que le point 3 ainsi amendé ne veut plus dire grand-chose. On souligne que le point 5 est aussi vague.

Philippe Gauthier propose un amendement pour enlever le point 5. Aucun appuyeur.

On rappelle que les points de la proposition doivent être lus dans le contexte, pour éviter les dérives, même s'il s'agit d'une évidence que la convention doit être respectée.

**Adoptée à l'unanimité**

## 9. Assurances et éléments liés à l'affirmation de genre

Mathieu Poulin-Lamarre rappelle qu'une demande avait été faite lors de la dernière AG concernant un changement effectué au module A. Les augmentations prévues totalisaient 20 %, il a donc fallu pour la première fois procéder à une découverture pour en arriver à 11,9 % d'augmentation. Par contre, un des retraits a été contesté par nos membres. Il semble pernicieux de retirer rapidement ce type de couverture qui touche des personnes vulnérables. D'autres syndicats pourraient faire adopter ce genre de proposition par la suite si nous l'adoptons.

Mathieu Poulin-Lamarre présente la **recommandation 4** dont la formulation a été validée par le CFARR :

- Considérant les modifications adoptées par la Réunion des syndicats adhérents en vue du renouvellement du contrat d'assurance collective de la FNEEQ en janvier 2025 ;
- Considérant la disparition des garanties d'affirmation du genre au module A ;
- Considérant l'engagement du SPECS-CSN envers les droits des minorités sexuelles dont font partie les personnes trans et non-binaires ;
- Considérant la vulnérabilité et l'isolement social présents chez un grand nombre de personnes trans et non-binaires ;

### **Résolution 231.8**

*« Il est proposé que la RSA rétablisse les garanties d'affirmation du genre au module A au niveau de couverture effectif avant les changements apportés au 1er janvier 2025. »*

Proposée par Félix Morin

Appuyée par Anne-Marie Leblanc

Une personne membre souligne que la proposition semble très importante dans le contexte politique actuel étant donné ce qui se passe aux États-Unis.

On mentionne qu'il s'agit d'une couverture de 5000 \$ par année environ, ce qui est très peu pour les besoins des personnes concernées. Il en coûte 1500 \$ pour passer au module supérieur, qu'il faut payer pendant trois ans, pour avoir accès à cette couverture. Les personnes des minorités sexuelles et de genre sont plus vulnérables, souvent socialement et financièrement aussi. On rappelle que le contexte de haine décomplexée et de désinformation, même au Québec, est incroyable présentement, donc il faut demeurer vigilant. Il y a des reculs importants présentement par rapport à la tolérance et il faut agir.

**Adoptée l'unanimité**

## 10. Élections

### 10.1 Nomination d'un.e présidente ou président d'élection, d'un.e secrétaire d'élection et de 2 scrutatrices ou scrutateurs.

#### **Résolution 231.9**

« Clovis Langlois-Boucher est proposé comme président d'élection, Evelyne Letendre est proposée comme secrétaire d'élection, Julie Dionne et Catherine Ladouceur sont proposées comme scrutatrices. »

Proposée par Mathieu Poulin-Lamarre

Appuyée par Michèle Le Risbé

**Adoptée à l'unanimité**

### 10.2 Comité de la FG (remplacement de Lyne Lamontagne jusqu'en juin 2025)

Le comité de la formation générale cherche une personne intéressée à devenir membre pour un mandat de remplacement qui prend fin en juin 2025 :

- une personne enseignante élue représentant la formation générale complémentaire et issue d'une autre discipline que les quatre disciplines principales (anglais, français, éducation physique et philosophie);
- moment des réunions: le mercredi de 15h30 à 17h30.

Le comité de la formation générale a pour mandat de mieux faire connaître la FG au sein des programmes et de favoriser une meilleure harmonisation entre la FG et la formation spécifique. La coordonnatrice du Comité de la FG attire notre attention sur le fait que, dans le cadre de l'entrée en vigueur du nouveau *Guide de gestion des cours complémentaires*, le comité de la FG continue cet hiver à analyser et à recommander les plans-cadres de tous les cours complémentaires.

La coordonnatrice du Comité de la FG explique le besoin. Il reste deux rencontres cette année, ce qui permet d'explorer cette implication. Cet engagement est important pour la recommandation des plans-cadres des cours complémentaires. Les rencontres sont le mercredi de 15h30 à 17h30.

Ouverture de la période de mise en candidature.

Félix Morin se propose.

Aucune autre candidature n'est reçue.

**Félix Morin** est élu par acclamation.

### 10.3 Comités institutionnels

#### 10.3.1 - I-02 – CÉ :

**Famille des Sciences humaines** (remplacement de Lucas Deschênes jusqu'en juin 2025)

Ouverture de la période de mise en candidature.

Cynthia Law-Kam Cio est proposée par Jean-Thomas Courchesne. Elle accepte.

Aucune autre candidature n'est reçue.

**Cynthia Law-Kam Cio** est élue par acclamation.

---

**Base individuelle, pour le personnel enseignant** (remplacement de Gabriel Auclair jusqu'en 2026)

Ouverture de la période de mise en candidature.

Léa Mead est proposée par Jean-Thomas Courchesne. Elle accepte.

Aucune autre candidature n'est reçue.

**Léa Mead** est élue par acclamation.

---

### **10.3.2 - I-03 – CA :**

Personne ne se propose.

---

**10.3.3 - I-13 – Arts et culture** (remplacement de Philippe Langlois – session d'hiver 2025)

Ouverture de la période de mise en candidature.

Maria Chelkowska s'était montrée intéressée, elle avait confirmé son intérêt par courriel auprès de la secrétaire du SPECS. Toutefois, elle est absente lors de l'AG et n'a pas envoyé de procuration en bonne et due forme.

Une membre précise que Maria est malade. Les membres de l'assemblée conviennent du fait que le courriel, dans le cas présent, pourrait être considéré comme une procuration.

Aucune autre candidature n'est reçue.

**Maria Chelkowska** est donc élue par acclamation.

---

### **10.3.3 - Comité institutionnel sur l'intelligence artificielle générative (CIIAG – 3 mandats de deux ou trois ans dont le mandat pourrait évoluer)**

#### **Mise en contexte**

- Considérant :
- Les opportunités d'utilisation de l'IA pour améliorer l'enseignement, la recherche et les opérations administratives;
- Les risques associés à l'intégration de l'IA dans les différentes facettes de l'institution.
- Les travaux réalisés par le MES.

#### **Mandat**

- Recommander un cadre de référence pour encadrer l'utilisation de l'IA, en tenant compte des aspects éthiques et des implications sociales
- Proposer des initiatives liées à l'IA en lien avec les objectifs de l'institution en tenant compte de la propriété intellectuelle

- Proposer des plans de formation adaptés, tant pour le personnel que pour la population étudiante

### Composition

- 2 membres du personnel professionnel, dont 1 CP TIC
- 2 membres du personnel cadre : CRDE (Nicolas Caron ou Charles Laliberté) et services administratifs (Rachid Moussaoui).
- 2-3 membres du personnel enseignant : technique, pré-universitaire, FG
- 2 membres du personnel de soutien, dont 1 membre du personnel administratif
- 2 personnes étudiantes nommées par l'AECS (1 pré-universitaire, 1 secteur techniques)

Ouverture de la période de mise en candidature.

Michael Labarre s'est proposé plus tôt dans l'AG.

Vincent Desruisseaux se propose.

Émilie Poulin se propose.

Aucune autre candidature n'est reçue.

**Michael Labarre, Vincent Desruisseaux et Émilie Poulin** sont élu·es par acclamation.

## 11. Divers

### 11.1 Dîner pour les nouvelles personnes enseignantes

Mathieu Poulin-Lamarre mentionne que le dîner des nouvelles personnes enseignantes aura lieu le 19 février à 11h30 et à 12h30. Il demande aux membres d'en parler à leurs nouvelles personnes enseignantes. Le dîner est offert par le SPECS et beaucoup d'informations utiles seront transmises.

### 11.2 Ateliers préparatoires aux États généraux sur l'environnement en éducation

Un mandat de la FNEEQ et de TJC (Travailleurs et travailleuses pour la justice climatique) est d'organiser des États généraux sur l'environnement en éducation. Des ateliers préparatoires auront lieu le jeudi 17 avril (journée d'étude et d'encadrement). Cela servira à nourrir les personnes organisatrices afin qu'elles aient des idées pour préparer ces États généraux. L'AECS y participera aussi dans l'autre moitié de la journée.

### 11.3 Activité Fondation

Mathieu Poulin-Lamarre est responsable de Fondation, fonds de placement de la CSN. Des membres avaient demandé des informations à ce sujet. Une rencontre aura donc lieu le mardi 13 mai en après-midi afin de donner de l'information à ce sujet. Cette rencontre sera animée par les responsables de Fondation de la CSN.

### 11.4 Activité du 8 mars

Josée Morais mentionne l'activité de la Journée internationale du droit des femmes. L'activité aura lieu le samedi 8 mars cette année, en soirée. Il s'agit du spectacle *Divertichante*, de Projet *Stérone*. Tout le monde est invité. Cela aura lieu au Parvis. Il n'y aura pas d'épinglettes cette année.

## 12. Levée de l'assemblée.

### **Résolution 231.10**

*« L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé de lever l'assemblée à 15h12. »*

Proposée par Michael Labarre

Appuyée par Evelyne Letendre

Adoptée

---

Clovis Langlois-Boucher, présidence d'assemblée

---

Mathieu Poulin-Lamarre, président

---

Evelyne Letendre, secrétaire